

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 26 juin 2020 - Transactions immobilières

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

Contrat de mise à disposition précaire entre la Ville et l'association sans but lucratif « Médecins du Monde »

La Ville met à disposition de l'association sans but lucratif « Médecins du Monde » un local au rez-de-chaussée dans un immeuble sis à 7, rue d'Audun, L-4018 Esch-sur-Alzette, inscrit au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section C d'Esch-Sud, au lieu-dit « Rue d'Audun » sous le numéro cadastral 566/2157, afin de permettre la réorganisation et l'agrandissement des locaux suite à la pandémie COVID-19.

Les locaux actuellement occupés par l'Asbl « Médecins du Monde » à l'adresse 5, rue d'Audun ne permettent plus de réaliser les consultations et l'accueil de façon adéquate.

Le contrat de mise à disposition précaire prend effet à partir de l'approbation du Conseil Communal et prend fin au plus tard le 31 août 2023. Une reconduction tacite est expressément exclue, vue la nature provisoire de l'occupation du local.

Le local est mis à disposition à titre gratuit.

Veillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Jessica Krebs
Service Biens fonciers